

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlement numéro 534-2026**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donnée par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde;

**QUE** lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 20 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du Règlement numéro 534-2026 concernant un emprunt de type parapluie;

**QUE** le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Le présent avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026,

---

Natacha Jodoin  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**

---

Je, Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du Règlement numéro 534-2026 concernant un emprunt de type parapluie en vigueur ce 21 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

---

Natacha Jodoin  
Directrice générale et greffière-trésorière